

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-huit février à vingt heures trente, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Martin le Châtel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 22 février 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM (suppléante de M.P. BEAUDET) - A. VIVIET - J.F. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE – C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - C. FOURNIER - P. SAUZET (suppléant de G. LACOSTE).

EXCUSÉS : MP. BEAUDET - G. LACOSTE

Secrétaire de séance : D. LIEBAUD

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 40 ; Votants : 40

Dominique Liébaud, maire de Saint-Martin le Châtel accueille les élus et revient sur les réalisations marquantes de la commune. En 2011, le PLU a été modifié. L'école a ouvert en septembre avec une classe en moins. 75 élèves y sont scolarisés. La commune a rénové un logement pour y installer la bibliothèque. En 2012, la commune poursuit la restructuration du cimetière et entreprend la dénomination et la numérotation des rues.

Puis le Président a rendu hommage à deux élus qui ont marqué en profondeur l'Histoire du District, récemment décédés à une semaine d'intervalle : Louis Jannel, président fondateur du District pendant 30 ans qui a changé le destin du territoire, Michel Bernard, vice-président du District qui a mis en place un système nous garantissant un haut niveau de ressources budgétaires. En leur mémoire, le conseil communautaire a observé une minute de silence.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 31 JANVIER 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 14 FEVRIER 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois

Treize propositions de promotion interne ont été soumises aux Commissions administratives paritaires (CAP) siégeant au Centre de gestion de l'Ain : 2 pour l'accès au cadre d'emploi des attachés, 5 pour les rédacteurs, 1 pour les techniciens et 5 pour les agents de maîtrise. Après avis des CAP, 2 agents sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'attaché et 5 sur celle d'agents de maîtrise.

Il est proposé de modifier le tableau des emplois et de permettre six promotions internes (2 attachés et 4 agents de maîtrise). Le cinquième agent est nommé actuellement sur un emploi dont les fonctions ne relèvent pas du cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Le conseil communautaire approuve les modifications du tableau des emplois à l'unanimité.

II. Contrat unique d'insertion

La commune de Curtafond souhaite recruter un agent à temps complet en Contrat unique d'insertion (CUI). Afin de favoriser l'accès à l'emploi à des personnes qui en sont éloignées, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des contrats de droit privé assortis d'exonération de charges et d'une aide financière versée à l'employeur. Préalablement à la conclusion du contrat de travail, une convention individuelle doit être conclue entre l'employeur et le prescripteur (Pôle emploi/Mission locale/Conseil général).

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la création d'un CUI pour la commune de Curtafond. Il l'autorise également à l'avenir à créer des CUI en fonction des besoins et à signer les pièces correspondantes.

III. Rapprochement des structures intercommunales du bassin de Bourg en Bresse

Adopté le 19 décembre 2011, le Schéma départemental de coopération intercommunale a formulé neuf orientations sans caractère prescriptif parmi lesquelles, la première intitulée ainsi : « *adapter le périmètre de Bourg en Bresse Agglomération au regard de son bassin de vie* ». « *Bourg en Bresse Agglomération est invitée à engager dans un délai de 18 mois, une réflexion sur les conditions d'un rapprochement des structures intercommunales du bassin de vie de Bourg-en-Bresse visant à conforter le territoire pour mieux répondre aux besoins des populations et des entreprises* ». Les représentants des intercommunalités de Bourg en Bresse, de Montrevel en Bresse, La Vallière, Bresse Dombes sud Revermont, Treffort en Revermont et de la commune de Saint-Paul de Varax se sont réunis pour examiner ensemble la suite à donner à cette invitation. La réflexion qui doit porter comme le précise le SDCI sur les problématiques *de périmètre, les compétences, la gouvernance*, auxquelles il serait pertinent d'y adjoindre les enjeux fiscaux et financiers imposent un accompagnement par un consultant. Les élus conviennent qu'il est en effet indispensable de préalablement s'entourer d'une étude diagnostique et prospective. Le budget consacré à cet exercice sera limité à un crédit de 50 000 euros financés par chaque structure intercommunale participante, au prorata du nombre d'habitants. La mission devrait commencer avant l'été, pour un rendu du diagnostic à l'automne et une fin de mission en 2013. Les projets de territoire existants seront intégrés à la réflexion.

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ

Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : adoption du compte administratif 2011 et du budget primitif 2012

Le CLIC est géré par une entente intercommunautaire composée des Communautés de communes de Saint-Trivier de Courtes, Montrevel, Pont de Vaux, Coligny et Pont de Veyle. En 2011, le CLIC a optimisé son fonctionnement afin de pérenniser le service rendu aux particuliers et diversifier les actions de prévention. Le site Internet a vu son nombre de visites augmenter de 37% : il permet de toucher un nouveau public, celui des aidants familiaux, les personnes éloignées. En 2011, le CLIC a aidé 529 personnes (23 en 2003 à sa création). Les informations données concernent en majorité le maintien à domicile et l'accès au droit.

En tant que membre de l'entente intercommunautaire, la Communauté de communes est appelée à se prononcer sur le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012. Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 9 087,57 euros qu'il est proposé d'affecter en report de fonctionnement. La section investissement est excédentaire à hauteur de 1 794,79 euros. Le projet de budget propose l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour 6 723 euros. En fonctionnement, l'essentiel des dépenses concernent les charges de personnel (48 450 euros) et des charges à caractère général (46 868 euros). Les recettes prévisionnelles proviennent du Conseil général (64 500 euros) et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (26 660 euros). Les intercommunalités ne seront pas sollicitées pour participer au financement en 2012.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 du CLIC.

TOURISME

Base de plein air : modification des régies de recettes et d'avances

La réglementation ayant évolué, le Trésorier souhaite que les dispositions antérieures relatives aux régies d'avances et de recettes soient abrogées et que de nouvelles régies soient constituées. La régie de recettes est instituée pour l'encaissement des produits d'exploitation de la base de plein air. La régie d'avance permet un remboursement accéléré des annulations de séjours des campeurs et résidents sur le site.

Le conseil communautaire approuve la mise en place de nouvelles régies de recettes et d'avances conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Immobilier à Cras sur Reyssouze : bail commercial

Mobel design souhaite louer les locaux libérés par l'entreprise A2P Poupon dans le parc d'activités de Cras sur Reyssouze. En cours de création, la société est spécialisée dans la fabrication de mobilier et l'agencement. Elle a accepté une location dans les mêmes conditions que le précédent locataire soit un loyer mensuel de 2 545 euros HT. Le conseil communautaire autorise le Président à signer le bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2012, et révisable par période triennale.

AGRICULTURE DURABLE

Aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents

La Communauté de communes propose une aide au financement de haies bocagères pour les résidents de son territoire (particuliers, agriculteurs, associations, gérants d'entreprises). L'aide est accordée pour des projets d'au moins 50 mètres linéaires composés de six essences de variétés horticoles à choisir parmi une liste imposée d'espèces traditionnelles des haies bocagères. Le financement s'élève à 50 % du coût des plants dans la limite de 2 euros du mètre linéaire.

Le conseil communautaire approuve la reconduction de l'aide à la plantation de haies bocagères.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Sougey

Une rencontre a eu lieu avec les Amis du Sougey et le candidat retenu pour installer un élevage de volailles de Bresse. Il produira 11 000 volailles de Bresse et 3 000 volailles d'ornement. L'éleveur va prochainement suivre une formation sur la volaille de Bresse. Son installation est prévue mi-2013.

Réunions publiques sur les nouvelles consignes de tri

Les cinq premières réunions ont rassemblé environ 200 personnes. La dernière réunion se déroulera à Foissiat mercredi 29 février 2012. La commission environnement sera prochainement réunie pour réfléchir à de nouvelles règles de collecte. En effet, avec les nouvelles consignes de tri, le volume d'ordures ménagères résiduel va diminuer. Les habitants seront obligés de se rendre beaucoup plus souvent sur les points d'apport volontaire. Les réunions publiques ont également permis de mettre en évidence les problèmes de propreté sur les points d'apport volontaire.

Syndicat mixte Veyle vivante

Le syndicat Veyle vivante demande qu'il soit procédé à la désignation d'un représentant issu d'une commune appartenant au bassin versant de la Veyle. Christiane Colas y représentera notre structure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance,
Dominique Liébaud



Le Président,
Jean-Pierre Roche